

**Transports** Profitez de la prime à l'achat pour un vélo électrique P.XII

**Immobilier** Le XV<sup>e</sup>, un arrondissement aux multiples visages P.VI

**Pontault** Hand : Gervelas reprend du service P.XI

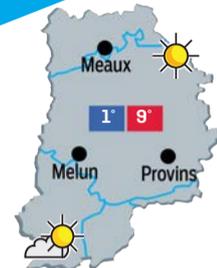
**Coulommiers** S'il est élu, Riester cédera son fauteuil P.II

VENDREDI 21 FÉVRIER 2020

SEINE-ET-MARNE

77

L'actualité de votre département



ARRÊTÉS ANTI-GLYPHOSATE

# Déboutés en appel, les maires ne baissent pas les bras

ENVIRONNEMENT

PAR HENDRIK DELAIRE AVEC Q.L.

LEPARISIEN\_77

**DROITE** dans ses bottes, la justice reste sur sa position. Les arrêtés de quinze communes du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne (Chevry-Cossigny, Mitry-Mory, Othis et Savignyle-Temple) instaurant des zones de non-traitement aux pesticides près des habitations sont à nouveau annulés. Cette fois par la cour administrative d'appel de Paris dont l'arrêt pris lundi fait suite à l'audience du 5 février. Une confirmation du jugement du tribunal administratif de Melun rendu en novembre dernier.

Les quinze maires avaient signé des arrêtés dès septembre dernier. Ils ont tous été suspendus, le mois d'après, par le tribunal administratif de Melun. C'est de cette décision qu'ils avaient fait appel. Certains réfléchissent à se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat.

« Il est regrettable que l'on ne prenne pas en compte les pouvoirs de police du maire qui s'appliquent aussi à la santé publique », déplore Charlotte Blandiot-Faride (PCF), la maire de Mitry-Mory. « De nombreuses études scientifiques prouvent la nocivité des pesticides à base de glyphosate mais il semble que nous, les maires, ne soyons pas compétents sur ce sujet. D'habitude de nous sommes responsa-

Les arrêtés de quatre élus, instaurant des zones de non-traitement, ont été annulés par la cour administrative d'appel de Paris. Les agriculteurs, eux, sont soulagés.



Les arrêtés anti-glyphosate de quatre communes du 77, qui instaurent des zones de non-traitement près des habitations, ont été annulés en appel lundi.

bles de tous les maux ! Il serait intéressant de connaître l'avis de notre député de circonscription sur le sujet », s'indigne-t-elle.

« C'est la suspension de nos arrêtés municipaux après le recours de la préfecture de Seine-et-Marne qui a été confirmée par la cour administrative d'appel mais le dossier n'a pas été jugé sur le fond. Cette décision ne me surprend pas car au plus haut niveau de l'Etat il n'y a pas de volonté d'interdire le glyphosate. Pourtant la projection de ces produits met tout le monde en danger, aussi bien les riverains que les agriculteurs. Nous irons jusque devant le Conseil d'Etat s'il le faut ! », renchérit Bernard Corneille



(DVG), le maire d'Othis.

Si les maires, dont les arrêtés ont été retoqués, ne digèrent pas la décision de la juridiction administrative, les agriculteurs des communes concernées saluent une décision de « bon sens », comme Anne De Gelis, qui a repris il y a trois ans une exploitation de 150 hectares à Mitry-Mory.

« Nous sommes satisfaits de voir que ces enjeux nationaux ne sont pas tranchés par les maires qui n'en ont pas la

compétence. Et que l'on nous laisse travailler dans de bonnes conditions avec nos outils de travail appropriés. C'est comme si les maires voulaient interdire les pharmacies de vendre des antibiotiques par précaution. Avec ces arrêtés, les élus ont mis de l'huile sur le feu par effet d'aubaine et cela ne facilite pas le débat. Finalement, nous avons désherbé plus tardivement et cela pourrait avoir des effets sur nos rendements ! »

naissant pas l'agriculture. « Il m'arrive de pulvériser des pesticides mais, la majorité du temps, j'épands de l'engrais ou des boues d'épuration. Dès que les gens me voient en tracteur dans les champs, ils pensent que j'épands du glyphosate. Des riverains m'ont même jeté des cailloux car je moissonnais un samedi arguant qu'eux n'avaient pas le droit de tondre leur pelouse ce jour-là », se défend Jean Lefort. Son voisin, le maire d'Annet-sur-Marne, a tenté de jouer les intermédiaires, en vain. « Après avoir été alerté par des habitants, j'ai demandé par écrit à Jean Lefort de me renseigner sur la nature des produits qu'il épand et de communiquer les dates auxquelles il le fait pour prévenir la population. Il m'a répondu qu'il n'avait pas à me le dire et qu'il utilisait des produits déclarés à la chambre d'agriculture », assène Christian Marchandreau (LR).

« Il est impossible de prévoir 48 heures à l'avance les conditions météorologiques et vent pour choisir le meilleur moment pour pulvériser », rétorque Jean Lefort, qui se dit prêt à des aménagements. « Je propose de planter du miscanthus sur une bande de 10 à 15 mètres de large alors que la distance légale à respecter est de 3 mètres ».

POLÉMIQUE

Une pétition contre l'agriculteur

**SI AUCUN** arrêté n'a été pris à Annet-sur-Marne, une pétition en ligne contre « l'épandage de pesticides nocifs » a été lancée par des riverains dont les habitations bordent les champs. Dans ce texte, qui a déjà reçu 636 signatures hier, les riverains demandent à l'agriculteur, Jean Lefort, d'arrêter cet épandage aux abords de leurs jardins mais aussi de les prévenir des jours d'épandage et de leur indiquer les produits utilisés.

L'agriculteur n'est autre que le maire de Fresnes-sur-Marne, limitrophe d'Annet. Son exploitation de 300 hectares borde quasiment tous les habitants de la commune. Lui se dit las de l'agressivité à son égard de personnes ne con-



Nous irons jusque devant le Conseil d'Etat s'il le faut !  
BERNARD CORNEILLE (DVG),  
MAIRE D'OTHIS

